



La baisse de 25% des droits d'indemnisation décidée par l'état annonce la fin de l'assurance chômage gérée paritairement !

PP 09 21/11/2022

Ce matin le ministre du travail a annoncé une baisse de la durée d'indemnisation de 25% à compter du 1 février 2023 pour l'ensemble des filières de l'assurance chômage. Ceci se fera dans un premier temps, via l'introduction d'un coefficient réducteur de 0,75.

CFE-CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

En clair, outre la baisse des durées maximales qui vont passer respectivement de 24 à 18, de 30 à 22,5 et de 36 à 27 mois, cela touchera tous les nouveaux demandeurs d'emplois, avec toutefois un plancher d'indemnisation à 6 mois. Par exemple, si vous aviez aujourd'hui une indemnité de 12 mois, elle passerait à 9 et si elle était de 7 mois, elle serait de 6.

Pour obtenir la même durée de couverture qu'aujourd'hui, il faudra que le chômage repasse au-dessus de 9% ou baisse de 0,8 point sur un trimestre. Nous cherchons encore l'amélioration promise, le fameux « mieux protéger » !

Attention, ce n'est qu'une étape. En effet le ministre a déjà indiqué qu'il verrait bien pour la nouvelle convention 2024, 3 valeurs dont une encore moins protectrice (pardon plus incitative) avec coefficient réducteur plus important (0,5 ?). Nous aurions « favorable », « normal », « dégradé ».

Ainsi, clairement les mesures prises sous un discours de pseudo rationalité incitative au retour à l'emploi cache en fait une volonté forcenée de baisse drastique des droits des chômeurs afin de faire des économies (plus de 4 milliards selon l'Unedic) sur le dos des plus vulnérables. Encore une fois, les mesures prises sont totalement dogmatiques et technocratiques. Elles se résument à 3 chiffres mais aucune étude d'impacts n'est fournie alors que c'est une réforme majeure de l'assurance chômage qui la transforme un peu plus en une indemnisation de solidarité.

Pour la population que la CFE-CGC représente, après la dégressivité, cette baisse de 25% de la durée devient totalement insupportable et transforme la solidarité en racket.

Les chances d'aboutir en 2023 à un accord paritaire de convention d'assurance chômage avec cette philosophie imposée et déclinée unilatéralement par l'État en 2018, 2019 et durcie aujourd'hui, semblent totalement illusoire. D'autant plus que le gouvernement a des ambitions de baisse encore plus importantes pour la nouvelle convention applicable en 2024. On va tout droit vers l'étatisation de l'assurance chômage et son introduction dans la grande protection sociale, avec au passage la transformation philosophique du système assurantiel en indemnisation de solidarité, à la main des politiques publiques.

Pour la CFE-CGC, il est clair que lorsque l'État annonce vouloir s'occuper des personnes en difficulté en reprenant la main sur des dispositifs paritaires, c'est moins pour leur bien que pour les économies qu'il entend réaliser.

Pierre Jan

Relations Presse et institutionnelles

01 55 30 12 92

06 32 05 69 02

pierre.jan@cfecgc.fr